

Fiche de données de santé-sécurité

1. Identification de la substance/préparation et de l'entreprise

1.1. *Identification de la préparation* : cartouche d'encre EPSON T573

1.2. *Utilisation de la substance/préparation* : impression par jet d'encre

1.3. Identification de l'entreprise

Fabricant/distributeur : EPSON EUROPE B.V.
Adresse : Entrada 701,
1096 EJ AMSTERDAM
The Netherlands

www.epson-europe.com

TÉL. : +31-20-314-5000

FAX : +31-20-314-5100

Adresse électronique :

chemicals@epson-europe.com

Date de préparation :

30 Juin 2009

Révision :

B

1.4. *Numéro de téléphone d'urgence* : Giftnotruf Berlin +49 030 19240

2. Identification des dangers

2.1. Aperçu des situations d'urgence :

Cette encre ne répond pas aux critères de classification dangereuse établis par la directive 1999/45/CE de l'Union européenne. Un de ses composants répond cependant aux critères de classification dangereuse établis par la directive 67/548/CEE de l'Union européenne.

Ces composants de l'encre sont des liquides noirs, cyan, magenta et jaunes qui peuvent entraîner des irritations au niveau des yeux. Évitez le contact avec les yeux ou les vêtements. En cas de contact avec la peau, lavez à l'eau et au savon. À conserver hors de portée des enfants.

2.2. Effets potentiels sur la santé :

Yeux : le contact de l'encre avec les yeux peut être légèrement irritant.

Peau : le contact de l'encre avec la peau peut entraîner des irritations, des gonflements ou des rougeurs.

Inhalation : l'exposition intentionnelle aux vapeurs d'encre (voile) entraîne des irritations au niveau des voies respiratoires.

Ingestion : peut entraîner des maux d'estomac.

3. Composition/informations relatives aux composants

Il s'agit d'une formulation d'encre aqueuse.

<encre noire>

Composition de l'encre	N° CAS	N° CEE	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Symboles au sein de l'Union européenne	Appellation R de l'Union européenne	Limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne	Remarques
Colorants	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 – 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
TEGBE	143-22-6	205-592-6	Non disponible pour le moment	5 – 10	X _i	R-41	Aucune	Aucune

Substances organiques propriétaires	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 - 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Glycérols	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 - 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exemption	équilibre	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune

<encre cyan>

Composition de l'encre	N° CAS	N° CEE	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Symboles au sein de l'Union européenne	Appellation R de l'Union européenne	Limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne	Remarques
Colorants	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	1 - 5	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
TEGBE	143-22-6	205-592-6	Non disponible pour le moment	5 - 10	X _i	R-41	Aucune	Aucune
Diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	Non disponible pour le moment	< 1	X _n	R-22	Aucune	Aucune
Triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	Non disponible pour le moment	< 1	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Substances organiques propriétaires	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	10 - 15	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Glycérols	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	10 - 15	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exemption	équilibre	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune

<encre magenta>

Composition de l'encre	N° CAS	N° CEE	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Symboles au sein de l'Union européenne	Appellation R de l'Union européenne	Limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne	Remarques
Colorant	Secret	Secret	Non	< 1	X _i	R-36	Aucune	Aucune

azoïque	industriel	industriel	disponible pour le moment			R-52/53		
Colorants	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	1 - 5	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
TEGBE	143-22-6	205-592-6	Non disponible pour le moment	5 - 10	X _i	R-41	Aucune	Aucune
Triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	Non disponible pour le moment	< 1	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Substances organiques propriétaires	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	10 - 15	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Glycérols	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 - 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exemption	équilibre	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune

<encre jaune>

Composition de l'encre	N° CAS	N° CEE	N° d'enregistrement au niveau de l'Union européenne	% en poids	Symboles au sein de l'Union européenne	Appellation R de l'Union européenne	Limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne	Remarques
Colorant azoïque	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	1 - 5	X _i	R-41,R-43	Aucune	Aucune
Colorants	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	1 - 5	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
TEGBE	143-22-6	205-592-6	Non disponible pour le moment	5 - 10	X _i	R-41	Aucune	Aucune
Substances organiques propriétaires	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	5 - 10	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
Glycérols	Secret industriel	Secret industriel	Non disponible pour le moment	10 - 15	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune

Eau	7732-18-5	231-791-2	Exemption	équilibre	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune
-----	-----------	-----------	-----------	-----------	-------	--------	--------	--------

Veuillez vous reporter à la section 16, qui inclut le texte complet de chaque appellation R pertinente.

4. Premiers secours

- 4.1. Yeux :** rincez immédiatement avec de l'eau propre, à basse pression et à température ambiante, pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- 4.2. Peau :** lavez la surface de la peau à l'eau et au savon. Lavez les vêtements souillés avant de les porter de nouveau. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- 4.3. Inhalation :** placez le sujet à l'air frais ventilé. S'il ne respire pas, procédez immédiatement à la ventilation artificielle. En cas de difficultés à respirer, administrez de l'oxygène. Consultez immédiatement un médecin.
- 4.4. Ingestion :** consultez un médecin si les maux d'estomac persistent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Inflammabilité :** non inflammable
- 5.2. Mode d'extinction :** produits chimiques secs ou dioxyde de carbone
- 5.3. Instructions de lutte contre l'incendie :** aucune procédure de lutte contre l'incendie spéciale n'est requise, à l'exception des appareils respiratoires. Aucun risque d'explosion spécial n'est connu.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- 6.1. Précautions personnelles :** protection des yeux ou de la peau requise lors du nettoyage. Utilisez un système de ventilation adapté.
- 6.2. Précautions environnementales :** ne procédez pas au déversement dans les eaux d'égout, les eaux de surface ou la nappe phréatique.
- 6.3. Méthodes de nettoyage :** en cas de déversement, utilisez des éponges pour essuyer l'encre, puis rincez la zone à l'aide d'un chiffon humide. Placez les déchets dans un conteneur fermé pour la mise au rebut. Ne mettez pas les déchets au rebut dans les eaux d'égout. Lavez vos mains à l'eau et au savon.

7. Manipulation et stockage

- 7.1. Manipulation :** à conserver hors de portée des enfants. Ne buvez pas l'encre. Ne démontez pas la cartouche.
- 7.2. Stockage :** ne stockez pas la cartouche à des températures élevées ou des températures inférieures à zéro. Maintenez la cartouche à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas les cartouches avec des agents oxydants ou des explosifs. Assurez-vous que la cartouche est sèche avant de l'insérer dans le logement de l'imprimante.
- 7.3. Utilisation(s) spécifique(s) :** non défini

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- 8.1. Seuils limites d'exposition :**
2, 2-Oxybisethanol (CAS No. 111-46-6)
Australie: OELs
La moyenne pondérée dans le temps est: 23 ppm.
La moyenne pondérée dans le temps est: 100 mg/m³
- 8.2. Contrôle de l'exposition :**
8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle
Ventilation adaptée, en prévention

8.2.1.1. Protection respiratoire

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple)

8.2.1.2. Protection des mains

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple)

8.2.1.3. Protection des yeux

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple)

8.2.1.4. Protection de la peau

Non requise en cas d'utilisation adaptée (insertion de la cartouche dans l'imprimante, par exemple)

8.2.2. Contrôle de l'exposition environnementale

Non établi

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

	Encre noire	Encre cyan
Aspect	Liquide noir	Liquide cyan
Odeur	légère	

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Encre noire	Encre cyan
pH	7,4~7,9 à 20°C	8,7± 0,7 à 20°C
Point d'ébullition	aucune donnée disponible	
Point d'éclair	aucune donnée disponible	pas détecté avant 100°C (vase fermé, ASTM D3278)
Auto-inflammabilité	aucune	
Propriétés explosives	aucune	
Propriétés oxydantes	aucune	
Densité de vapeur	aucune donnée disponible	
Densité relative	1,07 à 20°C	1,07 à 20°C
Solubilité dans l'eau	complète	
Solubilité dans la graisse	aucune donnée disponible	
Coefficient de séparation	aucune donnée disponible	
Viscosité	moins de 5 mPa.s à 20°C	

9.3. Autres informations

	Encre noire	Encre cyan
Point de fusion	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible

9.1. Informations générales

	Encre magenta	Encre jaune
Aspect	Liquide magenta	Liquide jaune
Odeur	légère	

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Encre magenta	Encre jaune
pH	9,0± 0,5 à 20°C	9,1± 0,5 à 20°C
Point d'ébullition	aucune donnée disponible	
Point d'éclair	pas détecté avant 100°C (vase fermé, ASTM D3278)	pas détecté avant 100°C (vase fermé, ASTM D3278)
Auto-inflammabilité	aucune	
Propriétés explosives	aucune	
Propriétés oxydantes	aucune	

<i>Densité de vapeur</i>	aucune donnée disponible	
<i>Densité relative</i>	1,07 à 20°C	1,06 à 20°C
<i>Solubilité dans l'eau</i>	complète	
<i>Solubilité dans la graisse</i>	aucune donnée disponible	
<i>Coefficient de séparation</i>	aucune donnée disponible	
<i>Viscosité</i>	moins de 5 mPa.s à 20°C	

9.3. Autres informations

	<i>Encre magenta</i>	<i>Encre jaune</i>
<i>Point de fusion</i>	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité

Stable à température normale

Polymérisation dangereuse

Aucune donnée disponible

10.1. Conditions à éviter :

températures élevées et inférieures à zéro

10.2. Substances à éviter :

oxydants et explosifs

10.3. Produits de décomposition dangereux :

aucune donnée disponible

11. Informations toxicologiques

Voies de surexposition : yeux, peau, inhalation et orale

Risques graves pour la santé :

- La surexposition de la surface des yeux à l'encre peut être légèrement irritante
- La surexposition de la peau à l'encre peut entraîner des irritations et, chez certaines personnes, des gonflements et des rougeurs
- L'inhalation intentionnelle des vapeurs d'encre peut entraîner une irritation et une insensibilité des voies respiratoires
- L'ingestion orale intentionnelle ou accidentelle peut entraîner des maux d'estomac

(encre noire)

Risques chroniques pour la santé : aucun connu

Mutagénicité : négative (selon le test Ames)

Cancérogénicité : ne contient aucune substance répertoriée dans les monographies IARC (1,2A et 2B)

Données de toxicité : orale LD₅₀ : > 2500 mg/kg (rats)

dermique LD₅₀ : > 2000 mg/kg (rats)

inhalation LC₅₀ : aucune donnée disponible

Irritation des yeux : irritation minimale (lapins)

Irritation de la peau : non irritant (lapins)

Sensibilisation de la peau : ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne

(encre cyan, magenta, jaune)

Risques chroniques pour la santé : aucun connu

Mutagénicité : négative (selon le test Ames)

Cancérogénicité : ne contient aucune substance répertoriée dans les monographies IARC (1,2A et 2B)

Données de toxicité : orale LD₅₀ : > 2500 mg/kg (rats)

dermique LD₅₀ : > 2000 mg/kg (rats)

inhalation LC₅₀ : aucune donnée disponible

Irritation des yeux : légèrement irritant (lapins)

Irritation de la peau : non irritant (lapins)

Sensibilisation de la peau : ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE de l'Union européenne

12. Informations écologiques

- 12.1. Écotoxicité** Aucune donnée disponible en ce qui concerne les effets négatifs de cette encre sur l'environnement
- 12.2. Mobilité** Aucune donnée disponible en ce qui concerne les effets négatifs de cette encre sur l'environnement
- 12.3. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible en ce qui concerne les effets négatifs de cette encre sur l'environnement
- 12.4. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible en ce qui concerne les effets négatifs de cette encre sur l'environnement
- 12.5. Résultats de l'évaluation PBT** N'a pas effectué d'évaluation PBT
- 12.6. Autres effets négatifs** Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit être effectuée conformément aux exigences fédérales, nationales et locales.

14. Informations relatives au transport

- Catégorie UN/numéro UN : non applicable
- DOT, IMO ou IATA : classification non dangereuse

15. Informations réglementaires

Informations pour l'Union européenne :

Évaluation de la sécurité chimique conformément à la norme (CE)1907/2006 :

Cette encre n'a pas encore été soumise à une évaluation de la sécurité chimique.

Symboles et indications conformément à la norme 1999/45/CE :

Cette encre ne répond pas aux critères de classification des substances dangereuses.

Informations pour les États-Unis :

- | | |
|--|------------|
| Section 4(a) TSCA règles de test final régulées : | non régulé |
| Section 8(a) TSCA règles d'informations d'évaluation préliminaires : | non régulé |
| Section 8(a) TSCA règles de mise à jour de l'inventaire : | |
| soumis à une action réglementaire spéciale dans le cadre du TSCA (instructions EPA 2002, annexe B) | non régulé |
| Section 12(b) TSCA notification d'exportation unique régulée : | non régulé |
| Proposition 65 de la Californie : | non régulé |

Informations pour le Canada :

- Produit WHMIS : non applicable (article de fabrication)

Informations pour l'Australie :

- Déclaration de nature dangereuse : non classé en tant que dangereux selon les critères du NOHSC

16. Autres informations

Liste des appellations R adaptées :

- | | |
|---------|---|
| R-22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R-36 | Irritant pour les yeux. |
| R-41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R-43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R-52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

La présente fiche de données de sécurité contient des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Elle ne remplace pas les consignes de sécurité ou les instructions d'utilisation et de mise au rebut fournies avec le produit. Les informations incluses sont considérées comme exactes au moment de la préparation mais doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Elles peuvent faire l'objet de révisions occasionnelles. EPSON ne garantit pas l'exhaustivité ou l'exactitude des informations incluses.